

## **Le BIOFIOUL va arriver sur le marché le 1er juillet 2022.**

C'est une des propositions de la Convention citoyenne pour le climat : interdire les chauffages domestiques qui emploient des ressources fossiles pour protéger le climat.

À partir du 1er juillet 2022, il sera interdit d'installer une chaudière au fioul (sauf chaudières pouvant fonctionner avec du F30) ou au charbon dans un logement neuf et, en cas de panne, le propriétaire a l'obligation de remplacer sa chaudière par un appareil plus écologique.

**Pour autant, le fioul ne va pas disparaître** totalement. Le **BIOFIOUL** va être lancé le 1er juillet par la FF3C (Fédération française des combustibles, carburants et chauffage).

## **Le BIOFIOUL, c'est quoi ?**

Le **BIOFIOUL** est un dérivé de fioul avec une part d'origine biologique afin de présenter des propriétés plus écologiques. Il contient un pourcentage d'ester méthylique d'acide gras (EMAG) fabriqué à base de colza cultivé en France.

Deux produits seront disponibles pour les consommateurs :

- Le **F10** composé à 10 % d'ester méthylique d'acide gras de colza (anciennes chaudières)
- Le **F30** composé à 30 % d'ester méthylique d'acide gras de colza (chaudières neuves)

## **Faudra-t-il changer sa chaudière ?**

**Les chaudières actuelles peuvent continuer à fonctionner avec du fioul domestique traditionnel.** Elles tolèrent au maximum 7 % maximum méthylique d'acide gras. Un travail de normalisation est en cours pour pouvoir monter jusqu'à 10% avec le **BIOFIOUL F10**.

**À partir du 1er juillet 2022, seules des chaudières pouvant fonctionner avec du F30 pourront être installées** dans des bâtiments existants pour chauffer ou produire de l'eau chaude.

Pour utiliser le **F30**, il faudra changer le brûleur de la chaudière

## **Serai-je obligé d'utiliser du BIOFIOUL ?**

Vous pouvez continuer à utiliser **votre chaudière** au fioul domestique traditionnel **sans limite**. Tout devis de chaudière réalisé avant le 1er juillet 2022 permettra aussi d'installer une chaudière au fioul classique. En cas de panne irréparable, vous devrez passer au biofioul F30 et adapter le brûleur de la chaudière.

## **Devrai-je changer ma cuve ?**

Le passage du fioul traditionnel au BIOFIOUL ne nécessite pas automatiquement un changement de cuve. Les cuves acier et PEHD sont compatibles selon les tests

effectués. En revanche, un nettoyage sera recommandé si le stockage a accumulé des sédimentations et/ou de l'eau.

## Le BIOFIOUL chauffe-t-il aussi bien que le fioul ?

La filière assure que l'ester de colza a une bonne combustibilité, une bonne stabilité de stockage et une bonne tenue au froid.

## Sera-t-il plus cher ?

Le BIOFIOUL **F30** devrait être 15 % plus cher que le fioul actuel mais avec une consommation moindre, le client fera donc des économies sur sa facture.

## Le BIOFIOUL a-t-il une odeur ?

Les professionnels indiquent que le F30 ne présente pas d'odeur particulière.

## Est-il vraiment plus écolo ?

Les émissions de fioul fossile sont d'environ 270 grammes de CO<sub>2</sub> par kWh. Pour le BIOFIOUL, les émissions sont de l'ordre de 60 grammes de CO<sub>2</sub> par kWh.

## Le fioul est-il encore utilisé en France ?

Évidemment ! Plus de 3,5 millions de ménages utilisent toujours le fioul. Ils vivent essentiellement en maison individuelle dans des territoires ruraux.

C'est la troisième énergie de chauffage en France. **Le fioul domestique traditionnel sera toujours vendu au-delà du 1er juillet 2022.**

## D'où viendra le colza ?

Le colza utilisé dans le BIOFIOUL est produit principalement dans les régions Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

La France est un des principaux producteurs en Europe avec l'Allemagne, 5 millions de tonnes ont été produites en 2018.

La filière assure que le colza sera "disponible en quantité suffisante sans concurrence avec l'alimentation humaine". C'est une monoculture en rotation avec le blé et l'orge.